



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cooperatives et groupements

Question écrite n° 242

Texte de la question

M Rene Andre attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les problemes d'enveloppe de prets rencontres par les CUMA tant au niveau national qu'au niveau departemental. Recemment, le precedent ministre de l'agriculture a decide d'accorder une augmentation de 10 p 100 de l'enveloppe PSM CUMA Cet ajustement n'est qu'un debut de solution puisque le probleme de fonds demeure, a savoir un manque de 120 millions de francs pour eliminer les files d'attente 1987 et prendre en compte l'augmentation tres sensible des besoins 1988. Il insiste sur les consequences extremement facheuses qu'ont ces insuffisances de credit tant au plan departemental qu'au plan national. Elles constituent un frein au developpement et a l'amelioration d'une agriculture plus performante a laquelle peuvent concourir les CUMA Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour compenser dans une certaine mesure ces difficultes.

Texte de la réponse

Reponse. - Initialement fixee a 450 MF pour 1988, l'enveloppe de prets bonifies accordee aux CUMA a ete portee a 495 MF par un abondement de 45 MF en cours d'annee, soit une augmentation de 15 p 100 par rapport a l'enveloppe initiale de 1987 et de 5 p 100 par rapport aux realisations de la meme annee. Portee par le dynamisme des CUMA, la forte augmentation des besoins de prets bonifies s'est neanmoins poursuivie, entrainant de longs delais d'attente de realisation des prets. Si le ministre de l'agriculture et de la foret souhaite encourager l'evolution des CUMA, il semble toutefois necessaire de preserver, par la definition de regles claires, les conditions d'un developpement harmonieux et coherent avec leur vocation. Aussi a-t-il demande a ses services d'etudier avec la profession l'ensemble des problemes qui se posent aujourd'hui aux CUMA, notamment les conditions et les modalites de leurs interventions ainsi que leurs besoins de financement. Cela etant, convaincu de la necessite de favoriser les investissements collectifs, porteurs d'une utilisation plus rationnelle des outils de production et de reduction des couts, le Gouvernement mettra tout en oeuvre pour que les besoins de financement des CUMA soient satisfaits au mieux, et que les files d'attente anormales constatees cette annee puissent etre resorbees. Ainsi l'enveloppe de prets speciaux aux CUMA pour 1989 sera-t-elle revalorisee.

Données clés

Auteur : [M. Andr• Ren•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 242

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2104